

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 28 AVRIL 2014

PRESENTS : Mme BOISSIER Gisèle - M. GOUYARD Gilles - M. FRANCES Christian - Mme TIXIER Monique - M. HUGUET Bruno - M. COMBE Jean-Pierre - Mme GOMES Sandra - M. MALOT Hervé - M. PEINY Alain - Mme THIVAT Emilie - Mme COULANJON Elisabeth.

Madame Monique TIXIER a été élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Madame le Maire soumet le compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 7 avril 2014 à l'approbation de l'assemblée. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

AFFECTATION DU RESULTAT 2013

Madame le Maire informe l'assemblée que lors de la séance du 27 février 2014, le Conseil municipal a voté le Compte Administratif 2013, comptabilité du Maire de l'exercice écoulé. La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de clôture de 169.050,31 € et la section d'investissement fait apparaître un excédent de clôture de 95.226,26 €.

Les restes à réaliser en dépenses d'investissement s'élèvent à 63.191,00 €. Le résultat définitif de la section d'investissement est donc de : $95.226,26 \text{ €} - 63.191,00 \text{ €} = 32.035,26 \text{ €}$ d'auto-financement.

Madame le Maire propose donc de ne rien affecter en recettes d'investissement du budget primitif 2014 et de reporter la somme de 169.050,31 € en recettes de fonctionnement pour 2014 (« excédent antérieur reporté »).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide à l'unanimité la proposition de Madame le Maire.

TAUX DES TAXES

A partir de la base prévisionnelle d'imposition des trois taxes locales, Madame le Maire expose à l'assemblée deux simulations de calcul du produit de ces taxes : une simulation à taux constants et une simulation avec une augmentation des taux de 2 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime, décide d'augmenter les taux des taxes de 2% et de fixer pour 2014 les taux suivants :

- Taxe d'habitation 8,63 %
- Taxe Foncier bâti 14,07 %
- Taxe Foncier non bâti 64,85 %

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Madame le Maire propose d'harmoniser les montants des subventions à chaque association, à hauteur de 100 €. Certaines associations ont fait parvenir leur extrait de comptes, ce qui est réglementaire afin de décider du montant alloué. Les subventions sont octroyées à la condition que les associations participent à une manifestation.

Madame le Maire précise que Monsieur Luc CHAPUT, conseiller général a attribué pour la Commune de Montpensier une DALD (Dotation d'Animation Décentralisée) de 710,00 €. Elle propose d'affecter cette subvention du Conseil général comme suit :

- La somme de 450,00 € sera versée à la Coopérative scolaire qui assure le financement du spectacle pour les enfants lors de la fête de Noël ;
- Le solde sera versé à une ou des associations qui participeraient à des animations communales et cette attribution sera décidée ultérieurement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'allouer les subventions aux associations comme suit :

Association	Observations	Montant
Comité des fêtes		100,00 €
Société de chasse		100,00 €
Société de pêche		100,00 €
Association sportive	La subvention sera versée si l'association reprend son activité	100,00 €
Mad in France	La subvention sera versée si l'association organise une manifestation	100,00 €
Amitiés de la Butte		100,00 €
Amicale Sapeurs Pompiers	Participation aux 3 cérémonies commémoratives	200,00 €
Société Lyrique de Combronde	Participation aux 3 cérémonies commémoratives	200,00 €
Coopérative scolaire	10 € par élève (40 élèves au 1 ^{er} avril 2014) Reversement D.A.L.D. pour spectacle de Noël	400,00 € 450,00 €

SUBVENTION AU C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale)

Madame le Maire explique à l'assemblée que le nombre des bénéficiaires qui sont âgés de 65 ans et plus est en progression. En effet, cette année, il y aura 9 personnes supplémentaires. Madame le Maire propose donc d'attribuer une subvention de 1.700,02 € au C.C.A.S. (avec des centimes, en raison de l'excédent antérieur reporté au budget du C.C.A.S. qui en comporte).

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de verser au C.C.A.S. une subvention de 1 700,02 €.

VENTE D'HERBE DE LA PARCELLE YI 21 b

En 2013, l'herbe de la parcelle cadastrée YI21 b, située derrière le cimetière, a été vendue à M.CARMINATI pour la somme de 80,00 €. Madame le Maire propose de renouveler cette vente pour 2014 et au même prix.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime, décide de vendre à M. CARMINATI l'herbe de la parcelle YI21 b, pour un montant de 80,00 €.

BUDGET PRIMITIF 2014

Madame le Maire propose à l'assemblée le budget primitif suivant :
Section de fonctionnement :

RECETTES

Chapitre 013 <i>Atténuations de charges :</i>	13 700,00 €
Chapitre 70 <i>Produits des services :</i>	13 000,00 €
Chapitre 73 <i>Impôts et taxes :</i>	127 645,00 €
Chapitre 74 <i>Dotations et participations :</i>	67 889,00 €
Chapitre 75 <i>Autres produits de gestion courante :</i>	9.699,69 €
Chapitre 76 <i>Produits financiers :</i>	2,00 €
Chapitre 77 <i>Autres reprises d'excédents :</i>	971,00 €
002 <i>Excédent antérieur reporté :</i>	169 050,31 €
	<hr/>
	401 957,00 €

DEPENSES

Chapitre 011 <i>Charges à caractère général :</i>	100 581,00 €
Chapitre 012 <i>Charges de personnel :</i>	88 149,00 €
Chapitre 65 <i>Autres charges de gestion courante :</i>	43 031,00 €
Chapitre 66 <i>Charges financières :</i>	12 879,00 €
Chapitre 67 <i>Charges financières exceptionnelles :</i>	49 719,00 €
Chapitre 042 <i>Opérations d'ordre de section à section :</i>	381,00 €
Chapitre 022 <i>Dépenses imprévues :</i>	22 000,00 €
Chapitre 023 <i>Virement à la section d'investissement :</i>	85 217,00 €
	<hr/>
	401 957,00 €

Section d'investissement :

RECETTES

	Restes à réaliser	Nouveaux crédits	Total
<i>Excédent antérieur reporté :</i>		95.226,26 €	95.226,26 €
<i>Virement section fonctionnement :</i>		85.217,00 €	85.217,00 €
<i>Taxe d'aménagement :</i>		9.698,74 €	9.698,74 €
<i>FCTVA :</i>		19.319,00 €	19.319,00 €
<i>Amortissement dépenses SIEG :</i>		381,00 €	381,00 €
<i>Sub CGal (FIC) 2014 :</i>		10 296,00 €	10 296,00 €
	<hr/>		
	0,00 €	220 138,00 €	220 138,00 €

DEPENSES

	Restes à réaliser	Nouveaux crédits	Total
<i>Remboursement capital emprunt :</i>		23.525,00 €	23.525,00 €
<i>Dépenses imprévues :</i>		13.000,00 €	13.000,00 €
<i>Solde assurance dommages-ouvrages :</i>	260,00 €		260,00 €
<i>Eclairage public :</i>		5.000,00 €	5.000,00 €
<i>Immobilisations en cours :</i>	17.931,00 €	98.422,00 €	116.353,00 €
<i>Immobilisations corporelles :</i>	45.000,00 €	7 000,00 €	62 000,00 €
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	63 191,00 €	56 947,00 €	220 138,00 €

Ce Budget Primitif ainsi présenté est voté par chapitre et adopté à l'unanimité des membres présents.

BAIL DE LA SOCIETE DE CHASSE

Madame le Maire expose à l'assemblée que le bail de la société de chasse a pris fin le 31 mars 2014 et propose de le renouveler pour une durée de 5 ans, à titre gratuit. En effet, d'autres associations bénéficient de la gratuité (la société de pêche pour l'occupation du domaine de l'étang, dont elle entretient les abords, et le comité des fêtes pour l'utilisation de l'espace public et de la salle polyvalente lors des manifestations qu'il organise).

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le renouvellement du bail à la société de chasse pour une durée de 5 ans, à titre gratuit.

REGLEMENT DE LA SALLE POLYVALENTE

Madame le Maire explique que les associations bénéficient de la gratuité de la location de la salle polyvalente. A plusieurs reprises, à la suite de l'utilisation de la salle, il a été constaté qu'elle n'était pas rendue dans l'état de propreté attendu. Madame le Maire propose donc qu'il soit demandé un chèque de caution de 300 €, même si la location est gratuite, comme cela est prévu dans le règlement (sauf pour les associations de Montpensier).

Madame le Maire propose également qu'un paragraphe soit rajouté sur le tri des déchets (deux bacs sont à disposition) et sur la nécessité d'éviter tout tapage nocturne.

Monsieur Christian FRANCES, deuxième adjoint, souligne qu'il est important lors de l'état des lieux de vérifier tant l'intérieur de la salle que les abords extérieurs, l'auvent en particulier.

En conséquence, il est demandé aux personnes qui sont chargées de la remise des clés et de l'état des lieux de préciser aux utilisateurs de la salle, l'emplacement des poubelles, et de rappeler les règles en matière de tapage nocturne.

Le Conseil municipal, unanime, approuve les modifications proposées au règlement de la salle polyvalente.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Madame le Maire expose à l'assemblée que, selon le code général des impôts, elle doit proposer à la Direction Générale des Finances Publiques une liste de 12 personnes titulaires et 12 personnes suppléantes en vue de la constitution de la commission communale des impôts directs. 6 titulaires et 6 suppléants seront retenus par les services fiscaux.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve la liste proposée.

Taxe locale	Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
Taxe d'habitation	Madame Elisabeth COULANJON Monsieur Jean-Baptiste QUASTANA Monsieur Michel SANTRI	Madame Martine THOMAS Monsieur Bruno HUGUET Monsieur Didier DEFFRADAS
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	Monsieur Gérard CARRIAS Monsieur Daniel MOSNIER Monsieur Claude ALEXANDRE (Vensat) Monsieur René DESAIZE	Monsieur Michel BOILE (Theilhet) Monsieur Jean-Luc TIXIER Monsieur Pierre PELISSIER (Bussières et Pruns) Monsieur Guy TIXIER
Taxe foncière sur les propriétés bâties	Madame Georgette GUILLOUARD Monsieur Christian THIVAT Madame Odile GRAND	Monsieur François MARSOLAT Monsieur Guy BOILE Monsieur Guy MERLE
Cotisation foncière des entreprises	Monsieur Jean-JacquesCHANTELOUP Madame Patricia DEQUAIRE	Monsieur Bernard DURAND Madame Josette SERRE

QUESTIONS DIVERSES

1 – Elections européennes du 25 mai 2014

Le bureau de vote sera ouvert de 8 h à 18 h, à la salle polyvalente. Le montage de l'isoloir et l'installation du bureau sont planifiés pour le vendredi 23 mai, à 18 h.

Le bureau de vote sera organisé comme suit :

Présidente : Gisèle BOISSIER, Maire

Suppléant : Gilles GOUYARD, 1^{er} adjoint

Secrétaire : Emilie THIVAT

Assesseurs : Christian FRANCES, 2^e adjoint, Alain PEINY, Hervé MALOT

Scrutateurs : Monique TIXIER, 3^e adjoint, Elisabeth COULANJON, Sandra GOMES, Jean-Pierre COMBE

Les permanences au bureau de vote seront les suivantes :

8 h 00 – 10 h 30 : Gilles GOUYARD, Alain PEINY, Monique TIXIER

10 h 30 – 13 h 00 : Christian FRANCES, Jean-Pierre COMBE, Emilie THIVAT

13 h 00 – 15 h 30 : Hervé MALOT, Elisabeth COULANJON, Bruno HUGUET

15 h 30 – 18 h 00 : Gisèle BOISSIER, Sandra GOMES – Jean-Pierre COMBE

2 – Elections C.C.N.L. (Communauté de Communes Nord Limagne)

Madame le Maire informe que le 23 avril 2014, à la salle polyvalente de Chaptuzat, ont eu lieu les élections du Président et des Vice-Présidents de la C.C.N.L.

L'exécutif de la C.C.N.L. se compose ainsi :

- Président : Luc CHAPUT, Maire d'Aigueperse
- 1^{er} Vice-Président : Marc CARRIAS, Maire d'Effiat, chargé du développement économique et de la voirie intercommunautaire
- 2^e Vice-Président : Josette BREYSSE, Maire de Bussières et Pruns, chargée du développement touristique, des façades, de l'habitat
- 3^e Vice-Président : Pierre LYAN, Maire de Thuret, chargé des affaires sociales
- 4^e Vice-Président : Bertrand HANOTEAU, Premier adjoint de Vensat, chargé des finances et des ressources humaines
- 5^e Vice-Président : Gisèle BOISSIER, Maire de Montpensier, chargée de la culture, des associations et de l'école de musique

3 – Achat photocopieur

Madame le Maire informe qu'il est prévu l'achat d'un photocopieur noir et blanc pour l'école. Son coût s'élève à 1.260 € TTC. L'entretien (0,01 € la copie) et le papier seront à la charge de la commune comme auparavant. Les photocopies couleur continueront à être faites à la mairie.

4 - Agenda

- 5 mai : distribution de l'Echo de la Butte
- 8 mai : cérémonie de commémoration : défilé à 9 h 00
- 13 juillet : maintien des festivités (un article paraîtra dans l'Echo de la Butte)

5 – Site internet

Le site internet est en cours de réactualisation.

6 – Dépôt de plainte

Madame le Maire informe qu'il y eu effraction à l'ancienne caserne des pompiers, avec vol de drapeaux. Une plainte a été déposée.

La prochaine réunion est prévue le 2 juillet 2014, à 19 h 00, à la salle du Conseil municipal de la mairie.